|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif des radiocommunicationsGenève, 8-10 juin 2011** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Addendum 1 au****Document RAG11-1/2-F** |
| **8 avril 2011** |
| **Original: anglais** |
| Italie |
| Proposition de révision de la résolution UIT-R 6 et de la résolution UIT-T 18 pour y inclure des dispositions relatives à l'établissement de groupes du rapporteur intersectoriels |

Le Document RAG11-1/2 contient une proposition que l'Italie a soumise à la fois au GCR et au GCNT ayant pour objet une révision de la Résolution UIT-R 6 et de la Résolution UIT-T 18 visant à y inclure des dispositions relatives à l'établissement de Groupes du Rapporteur intersectoriels, c'est-à-dire des groupes techniques dans le cadre desquels des experts des deux Secteurs pourraient discuter, entre pairs, de questions techniques précises relevant de leur compétence, en exposant leurs éléments de réflexion et leurs exigences et en prenant connaissance des éléments de réflexion et des exigences de leurs collègues de l'autre Secteur.

L'Italie souhaite attirer l'attention du GCR sur la Section 10.5 du Document TSAG-R4, Rapport du Président de la réunion du GCNT tenue à Genève du 8 au 11 février 2011. Dans cette section, il est indiqué que les participants à la réunion ont examiné le document soumis par l'Italie et ont convenu que l'établissement de Groupes du Rapporteur intersectoriels devrait être envisagé en tant que mécanisme supplémentaire permettant de renforcer la collaboration entre l'UIT-T, l'UIT-R et l'UIT‑D.

L'Italie recherche également un avis favorable en la matière de la part du GCR, à l'appui de la proposition correspondante qu'elle prévoit de soumettre à la prochaine Assemblée des radiocommunications et à la prochaine Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications.

Il est à noter que le GCNT a amélioré la proposition de l'Italie en suggérant que l'UIT-D puisse également être représenté dans des Groupes du Rapporteur intersectoriels en vue de renforcer sa collaboration avec les deux autres Secteurs.

L'Italie appuie pleinement cet ajout et fait observer que, dans le cas où il approuverait la proposition, le GCR souhaitera peut-être informer le GCDT de cette initiative et de la position du GCNT en la matière.

Pour ce faire, le GCR pourrait envoyer une note de liaison au GCDT. Une version possible d'une telle note de liaison est donnée en annexe au présent document.

**Annexe**: 1

ANNEXE

Proposition de note de liaison du GCR à l'intention du GCDT

GROUPES DU RAPPORTEUR INTERSECTORIELS

Le GCR souhaite attirer l'attention du GCDT sur le Document RAG11-1/2, que l'Italie a soumis à la fois au GCR et au GCNT.

Ce document contient une proposition de révision de la Résolution UIT-R 6 et de la Résolution UIT-T 18 visant à y inclure des dispositions relatives à l'établissement de Groupes du Rapporteur intersectoriels, c'est-à-dire des groupes techniques dans le cadre desquels des experts des deux Secteurs pourraient discuter, entre pairs, de questions techniques précises relevant de leur compétence, en exposant leurs éléments de réflexion et leurs exigences et en prenant connaissance des éléments de réflexion et des exigences de leurs collègues de l'autre Secteur.

Dans la Section 10.5 du Document TSAG-R4, Rapport du Président de la réunion du GCNT tenue à Genève du 8 au 11 février 2011, il est indiqué que le GCNT a examiné cette proposition et a convenu que l'établissement de Groupes du Rapporteur intersectoriels devrait être envisagé en tant que mécanisme supplémentaire permettant de renforcer la collaboration entre l'UIT-T, l'UIT-R et l'UIT-D.

Pour sa part, le GCR a également examiné la proposition à sa réunion du 8 au 10 juin 2011 et partage la position du GCNT.

Le GCR suggère que le GCDT examine à son tour cette proposition et expose sa position en la matière dans l'un de ses documents, selon qu'il conviendra.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_